

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 65 (1920)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Les coiffures de notre armée et la suppression du képi  
**Autor:** Vallière, P. de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-340308>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les coiffures de notre armée et la suppression du képi.

L'armée suisse ne compte pas moins de six coiffures différentes, ce qui paraît exagéré par ces temps d'économie. Nous avons : le képi-shako, le képi de cavalerie, la casquette des cyclistes, des automobilistes et des sous-officiers supérieurs, la casquette d'officier, le bonnet de police, le casque d'acier. On peut ajouter encore la casquette bleu-foncé qui se porte comme bonnet de police dans le landsturm. C'est beaucoup pour notre maigre budget.

Il faudrait arriver à réduire le nombre de ces couvre-chefs, en ne conservant que ceux qui sont indispensables au soldat. Dans les armées qui ont fait la guerre, on ne connaissait plus, au front, que le casque et le calot. Cette simplification pourrait-elle nous convenir, actuellement ?

Il faut tenir compte du fait que nos hommes emportent leur équipement chez eux. Le *casque d'acier* restant déposé à l'arsenal comme *matériel de corps*, il a fallu maintenir provisoirement le képi, car on estime, à tort selon nous, que le bonnet de police ne peut se porter qu'au quartier, et notre soldat doit avoir une *coiffure personnelle*.

Malheureusement, par motif d'économie encore, on a arrêté la fabrication des casques, il n'y en a pas assez pour la moitié de l'armée. La puissante corporation des fabricants de képis a obtenu que ce chapeau de guerre désuet et lourd ait le droit de vivre jusqu'au moment où nous aurons assez de casques. Ce moment-là peut tarder longtemps encore, c'est pourquoi il est permis d'envisager le remplacement du képi actuel par une coiffure aussi solide, mais plus esthétique. C'est dans ce but que le capitaine Decollogny, cdt. cp. fus. IV/3, après une étude approfondie, a élaboré l'intéressant projet de *képi-casquette* que nous avons le plaisir de présenter aux lecteurs de la *Revue militaire*.

Le capitaine Decollogny est parti de l'idée très juste qu'une nouvelle coiffure doit ressembler le moins possible aux modèles étrangers et satisfaire aux conditions suivantes :

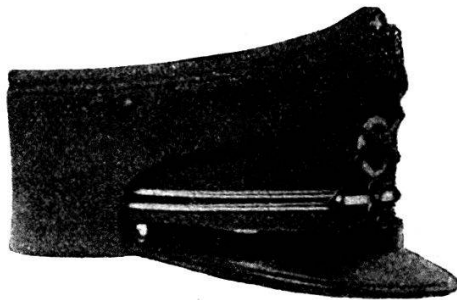
Même modèle pour la troupe et pour les officiers. En tenue de service, on portera la jugulaire abaissée ; pour la sortie, la jugulaire relevée.

Le képi-casquette doit posséder des qualités de solidité, d'imperméabilité et d'esthétique suffisantes.

Il doit porter les couleurs nationales et cantonales et conserver, si possible, les insignes de grades et d'armes actuels.

Il n'est pas destiné à remplacer le casque, qui reste la seule coiffure de guerre. Il n'est pas non plus un bonnet de police.

Le capitaine Decollogny a fait confectionner trois modèles différents qui ont été examinés par le service technique du D. M. F. Le premier est rigide, le deuxième semi-rigide, le troisième mou.



N° 1. — Forme rigide

Le service technique, sans repousser définitivement le projet, et tout en se déclarant d'accord en principe avec le remplacement du képi actuel par un autre modèle, estime que le moment est mal choisi pour de nouveaux changements à l'habillement. Voici ses principales objections :

*Modèle n° 1 (forme rigide) :* Convierait le mieux au point de vue solidité et apparence, ne se déformerait pas, mais ne pourrait se plier dans le paquetage du sac. — On peut répondre à cette objection qu'une fois le casque distribué sur la place de mobilisation, les hommes auraient leur bonnet de police dans le sac et laisseraient le képi-casquette à l'arsenal.

*Modèle n° 2 (semi-rigide) :* Se déformerait trop facilement, malgré la rigidité de la visière.

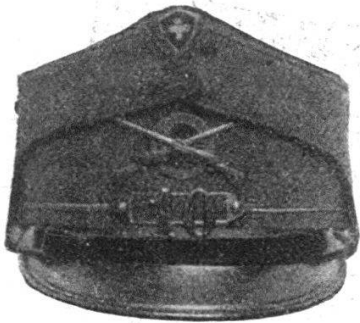
*Modèle n° 3 (forme molle) :* Perdra rapidement sa bonne apparence, les insignes disparaîtront dans les plis de l'étoffe,

comme cela est le cas pour la casquette des cyclistes. La visière se cassera en la pliant.

Réponse : La visière très dure, exactement semblable à celle du képi actuel, ne pourra pas se casser aisément. Du reste, le képi-casquette n'est pas destiné à être paqueté dans le sac.

Quels sont maintenant, selon nous, les avantages du modèle Decollogny ?

Le modèle n° 1 (rigide), qui nous paraît le meilleur, possède une calotte en cuir durci semblable à celle du képi actuel et offrant la même solidité. Le couvre-nuque en drap d'ordonnance est pratique. La visière courte et inclinée mettra un



N° 2. — Forme semi-rigide

terme aux exagérations fantaisistes des visières démesurées des officiers. Enfin, *la fabrication est entièrement suisse*, matière première et confection ; son poids et son prix sont inférieurs à ceux du képi actuel, dont les parties essentielles viennent d'Allemagne. L'emballage et le transport sont faciles.

Au point de vue esthétique, la supériorité du modèle Decollogny sur le képi est incontestable. Sa forme légèrement tronconique est élancée au devant de la tête et s'abaisse en arrière en s'incur-

vant à la partie supérieure. Sa couleur grisvert s'harmonise avec l'uniforme. La jugulaire fixée à l'extérieur est un grand progrès. La hauteur du bandeau est de 10 cm. sur les côtés et de 14 cm. sur l'axe frontal, ce qui donne des proportions agréables à l'œil. Pour la sortie et les grandes occasions, on pourrait ajouter un pompon flammé, de la couleur de l'arme, qui se fixerait derrière l'écusson fédéral.

L'art est trop souvent banni de nos préoccupations militaires. L'esthétique de l'uniforme a, cependant, une influence que l'on ne saurait dédaigner sur le moral de la troupe. La dernière guerre l'a surabondamment prouvé.

Le képi est une coiffure coûteuse, aussi pénible à porter qu'à voir. Il ne remplit plus son rôle et ne satisfait à aucune des conditions exigées d'une coiffure militaire moderne. La

suppression est demandée de tous côtés. Le capitaine Decollogny remarque avec raison : « Quand il s'agit du prestige de l'uniforme et du moral de la troupe, un sacrifice financier n'est-il pas de rigueur ? » Ce sacrifice serait même insignifiant si l'on remettait la nouvelle coiffure, en place du képi, aux recrues seulement.

Mais le képi a la vie étrangement dure. La nouvelle de sa mort s'est répandue dans l'armée plus d'une fois, mais ce n'étaient que de faux bruits. Il a même rajeuni sous la coiffe grise qui le recouvrait à la frontière. Il avait pris une allure plus militaire, la housse faisait disparaître les lignes disgracieuses de la partie postérieure.

Le *képi de cavalerie* qui est, à proprement parler, un casque par sa forme plus accentuée, son couvre-nuque et ses garnitures métalliques, est une coiffure incontestablement décorative — le modèle des officiers mis à part, car il n'est que la caricature de celui de la troupe.

La silhouette du képi-casquette est élégante et n'écrase pas l'homme. Le petit écusson fédéral placé en pointe au sommet de la face antérieure est une heureuse innovation. La seule critique qu'on puisse faire au capitaine Decollogny est d'avoir maintenu la ferblanterie si pauvre d'imagination de l'ancien képi : cocarde, fusils, canons croisés, numéros. Ces ornements de bazar peu solides qui s'accrochent partout et se cassent facilement, devraient faire place à une plaque de métal semblable à celle de nos vieux shakos d'autrefois, ou à celle que portent nos gendarmeries cantonales. Cette plaque, qui pourrait être en aluminium, réunirait tous ces insignes. L'élément décoratif serait fourni par les armoiries cantonales et les attributs des différentes armes.

En résumé, le modèle de képi-casquette du capitaine Decollogny a de sérieux avantages ; on ne peut que l'appuyer chaudement. Son adoption constituerait une *économie sensible*, puisqu'elle supprimerait la casquette des cyclistes et celle des officiers, tout en se substituant au képi. Il ne serait pas nécessaire de remplacer en une seule fois tous les képis de l'armée. On ne remettrait la nouvelle coiffure qu'aux recrues jusqu'à ce que la réserve de képis noirs soit épuisée.

Le *bonnet de police* doit être maintenu, il a fait ses preuves, sa popularité a été rapide. On comprend qu'après avoir transpiré toute la journée dans son képi, le soldat préfère changer de coiffure, se débarrasser de la pression exaspérante de la jugulaire et porter dans ses heures libres le bonnet léger et seyant dont il ne se sépare plus, au cantonnement, au quartier, en voyage ou en congé. Les officiers l'apprécient aussi ; il prend peu de place dans la malle ; la casquette en prend beaucoup et s'y déforme.

Il n'en reste pas moins vrai que la question de la coiffure militaire ne pourra être résolue pratiquement que lorsque la fabrication des casques aura repris et que les réserves en seront complétées pour toute l'armée.

Nous aurions ainsi trois coiffures : le casque, le képi-casquette, le bonnet de police. En campagne, on porterait le casque et le bonnet, en service d'instruction le képi-casquette et le bonnet.

Major DE VALLIÈRE.

